



INSTITUT
TECHNOLOGIQUE

Guide des terrasses en bois : une troisième édition en accord avec les textes normatifs

FCBA et ATB (Association Terrasse Bois) viennent de publier la troisième édition de leur Guide de conception et de réalisation des terrasses en bois. Cette nouvelle édition, entièrement remise à jour, fait suite à la parution des deux textes normatifs (DTU et norme) qui fixent les règles de l'art en la matière.

Pour contacter l'auteur :

Didier Luro

didier.luro@fcba.fr

FCBA

10 avenue de Saint-Mandé

75012 Paris

Tél. : 01 40 19 49 12

Le marché de la terrasse bois représente aujourd'hui en France un chiffre d'affaires de l'ordre de 680 millions d'euros. Selon les estimations de l'ATB (Association Terrasse Bois), qui regroupe les professionnels de ce secteur d'activité, environ 234 000 m³ de bois seraient consacrés à la terrasse en France, pour une surface posée de 6,2 millions de m². En volume, le marché des terrasses en bois pèserait ainsi environ 16 % sur le marché des revêtements de sols extérieurs.

Devant la croissance continue de ce marché, les professionnels ont souhaité disposer d'un cadre de référence technique et de règles de l'art. C'est pourquoi, dès 2006, ils ont contribué à la rédaction du DTU 51.4 *Platelages extérieurs en bois*, ainsi qu'à la norme NF B 54-040 *Lames de platelages extérieurs en bois – Caractéristiques*. Le DTU définit les conditions de mise en oeuvre et les règles d'exécution des ouvrages de revêtements de sols extérieurs, en bois massifs ou bois recomposés, nommés « platelages extérieurs en bois » et destinés à générer des cheminements (accès urbains, pourtours de piscines entre autres) ou zones de stationnement (salons extérieurs, terrasses de restaurant, aires de vie diverses par exemple). Ce texte, publié fin 2010, prend appui sur un guide de conception et de réalisation des terrasses en bois, dont la première version a été publiée en 2005 par un collectif composé de l'ATB et de FCBA, puis réactualisé en 2009 parallèlement au futur DTU.

Pour que le DTU, la norme et le guide co-édité par FCBA et l'ATB soient en cohérence, une troisième édition du guide a vu le jour en février 2012. Ce guide est en vente sur la librairie en ligne de FCBA : [en savoir plus et se procurer le Guide.](#)

Essentiellement les ouvrages privés


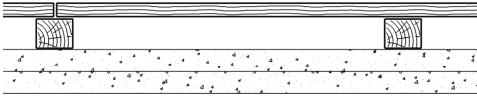

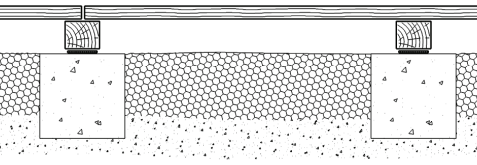
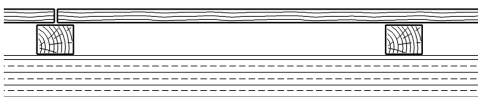
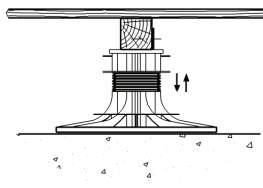
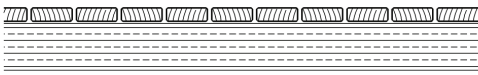
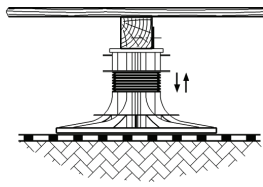
Le DTU 51.4 prend en compte les habitudes de travail des entrepreneurs afin de leur permettre de réaliser des ouvrages de qualité dans le

résidentiel, mais aussi les locaux publics et l'aménagement urbain. Deux cas de figure sont distingués : le platelage de type 1 pour les terrasses privatives dont la hauteur n'excède pas 1 m et le platelage de type 2 pour les ouvrages pour collectivités ou recevant du public, les passerelles piétonnes, etc.

Les solutions techniques rassemblées dans le guide sont destinées essentiellement aux aménagements extérieurs de constructions d'habitation (prolongements de pièces intérieures, cheminements divers, pourtours de piscines privatives...), ce qui correspond au type 1 décrit dans le DTU 51.4. Ce guide ne traite pas des parties d'ouvrages de type balcons, sols de loggia d'étages, platelages de passerelles, équipements publics, etc. correspondant au type 2 du DTU 51.4 et ne couvre pas les départements et territoires d'outre-mer.

Le DTU prend en compte les différents modes de pose usuels sur des supports en bois, en métal ou en béton, continus ou non, ainsi que la pose sur des plots en polymère.

En ce qui concerne la durabilité des ouvrages, le DTU affecte les platelages aux classes d'emploi 3a, 3b et 4 selon leur conception, même si la plupart des conceptions de terrasses développées actuellement sur le marché doivent être considérées en classe 4 (bois à une humidité toujours supérieure à 20 %) : bois horizontaux en extérieur et bois en contact avec le sol ou une source d'humidification prolongée. Cependant, moyennant certaines dispositions constructives, une conception peut être considérée comme « moyenne ». La classe d'emploi peut ainsi être réduite à 3b dans les zones climatiques « modérées » et « humides » et à 3a dans les zones de climat sec. Une terrasse abritée (chapeutage par toiture par exemple) peut être affectée en classe d'emploi 3a.

SUPPORT BOIS	SUPPORT BÉTON
<p>PLATELAGE (LAMES + LAMBOURDES) SUR ÉLÉMENT LINÉAIRE EN BOIS</p> 	<p>PLATELAGE (LAMES + LAMBOURDES) SUR DALLE EN BÉTON</p> 
<p>PLATELAGE (LAMES SEULES) SUR ÉLÉMENT LINÉAIRE EN BOIS</p> 	<p>PLATELAGE (LAMES + LAMBOURDES) SUR PLOTS BÉTON SOLS DRAINÉS</p> 
	<p>PLATELAGE (LAMES SEULES) SUR ÉLÉMENTS LINÉAIRES EN BÉTON NON VISÉ DANS LE PRÉSENT DOCUMENT</p>
SUPPORT MÉTAL	SUPPORT PLOTS POLYMÈRE
<p>PLATELAGE (LAMES + LAMBOURDES) SUR ÉLÉMENTS LINÉAIRES EN MÉTAL</p> 	<p>PLATELAGE (LAMES + LAMBOURDES) SUR PLOTS ET DALLE BÉTON</p> 
<p>PLATELAGE (LAMES SEULES) SUR ÉLÉMENTS LINÉAIRES EN MÉTAL</p> 	<p>PLATELAGE (LAMES + LAMBOURDES) SUR PLOTS, GEOTEXTILE ET SOL BRUT STABILISÉ</p> 

Les différents modes de pose d'une terrasses en bois
(Source : DTU 51.4)

Le tableau suivant indique la classe d'emploi de la terrasse en fonction des conditions climatiques et de la conception, mais aussi de la massivité des bois (épaisseur en fait, selon trois plages d'épaisseurs) pour les terrasses de conception standard en pleine exposition aux intempéries.

Massivité	Conception	Conditions climatiques		
		Climat sec	Climat modéré	Climat humide
		Classe d'emploi		
Faible	Moyenne	3a	3b	3b
	Piégeante	3b	4	4
Moyenne	Moyenne	3a	3b	3b
	Piégeante	3b	4	4
Forte	Moyenne	3b	3b	4
	Piégeante	4	4	4

Affectation de la classe d'emploi pour les terrasses de conception standard en pleine exposition aux intempéries

En fonction des classes d'emploi, le guide indique par essence la durée de vie potentielle de la terrasse (plus de 10 ans ou plus de 20 ans).

Conception et mise en oeuvre

- **Solivage**

Le guide comprend des tableaux de dimensionnement du solivage selon l'entraxe et la portée des solives (calcul sur deux appuis, flèche totale inférieure au 1/400 de la portée sous charge répartie de 350 kg/m² ou sous charge concentrée de 200 kg, et avec prise en compte d'une charge permanente forfaitaire de 30 kg/m², bois classé C18 ou D18).

Les ancrages du solivage doivent reprendre les efforts éventuels de soulèvement de la structure (forts coups de vent par exemple) et assurent

une assise rigide de la terrasse. Le guide indique les ordres de grandeur de capacités portantes des principaux assemblages utilisés pour réaliser des structures de type solivages. La démarche consiste à comparer cette capacité portante avec les sollicitations mécaniques existantes.

- **Lames du platelage**

Le dimensionnement des lames peut s'effectuer sur la base de deux niveaux :

- standard : la flèche totale maximale sous sollicitations ne doit pas excéder 5 mm (seuil du DTU 51.4 pour les platelages de type 1 objet du guide).
- confort : la flèche totale maximale sous sollicitations ne doit pas excéder 3 mm,

Un dimensionnement « standard » conduit à une perception de rigidité tout à fait satisfaisante sous le pas et sous sollicitation d'éléments non « pesants » (tables, chaises...), mais n'est pas suffisant sous des charges plus importantes (jardinières par exemple). Un dimensionnement « confort » apporte une sensation de grande rigidité qui peut être recherchée par certains utilisateurs.

Pour la fixation des lames, deux types de fixation sont envisagées : par le dessus pour la pose sur chantier et par le dessous dans le cas de préfabrication du platelage sous forme de panneaux à liaisonner entre eux et à ancrer sur les supports.

- **Lambourrage**

Pour le lambourrage, le guide indique la hauteur minimale des lambourdes en fonction de l'épaisseur du platelage, et l'entraxe maximal entre appuis des lambourdes en fonction de cette hauteur minimale.

- **Les différentes configurations**

Les différents types de configuration sont ensuite pris en compte :

- terrasses sur support plan : dalles bétonnée, supports linéaires en béton, surface autre que bétonnée
- terrasses sur plots ancrés : plots maçonneries, plots polymère.

L'ouvrage indique ensuite quelles dispositions prendre pour réaliser des terrasses de conception dite « moyenne » au sens du fascicule de documentation FD P 20-651 « Durabilité des éléments et ouvrages en bois ». Ce type de conception permet de faire passer une terrasse en classe d'emploi 3a ou 3b au lieu de 4.

Équipements et entretien

Une chapitre est consacré aux équipements de la terrasse : escalier et garde-corps. En particulier, le guide indique les principes qui permettent de privilégier, pour les garde-corps, des conceptions favorables à l'écoulement de l'eau en tous points (poteaux, lisse, main courante et interfaces entre ces éléments).

Enfin, un dernier chapitre traite de la finition et du nettoyage des terrasses, en rappelant qu'un platelage bois ne nécessite pas d'entretien spécifique dès lors que l'utilisateur accepte son évolution naturelle vers une couleur grise. Il est cependant nécessaire d'entreprendre deux fois par an un nettoyage méticuleux. Ce nettoyage est essentiel, car il permet d'empêcher le développement de moisissures, les fixations de pollutions, sources principales de glissance.